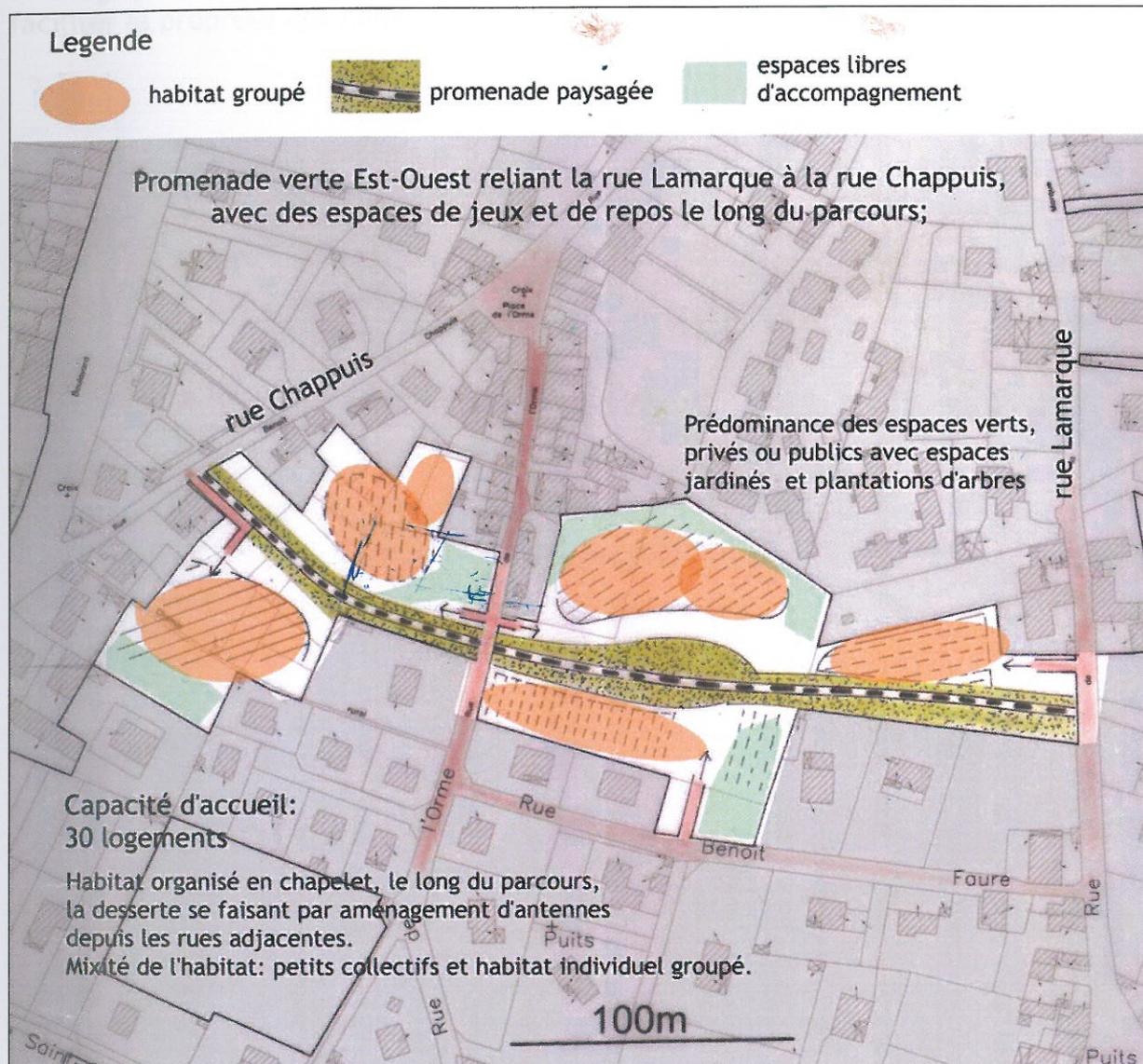


ORIENTATION D'AMENAGEMENT N°1 ZONE AUb DE LAMARQUE



Superficie : 2,04 ha

Accès/voirie : l'aménagement constitue un itinéraire de promenade piétonne entre la rue Lamarque et la rue Chapuis, en traversant la rue de l'Orme. La desserte des constructions se fait à partir de ces rues en parallèle à l'itinéraire piéton. La rue Benoit Faure constitue un accès complémentaire pour les constructions situées au Sud de la promenade.

Programme : l'aménagement répond à deux fonctions principales :

- Espace public paysagers permettant la promenade, la circulation piétonne et le jeu des enfants.
- Habitat individuel et collectif avec un minimum de 70% de logements sociaux (servitude de mixité sociale)